

## L'architecture, les opérations et le changement

*Que ce soit en raison de l'émergence d'une nouvelle conscience sociale, d'une réforme sociale, de progrès techniques ou des circonstances économiques, l'importance des établissements en tant que constructions distinctes diminuera dans un proche avenir, et ils finiront peut-être même par disparaître complètement. Le cas échéant, on pourra considérer que ce point final à l'histoire relativement brève de l'incarcération clôt le cycle de l'architecture des établissements correctionnels.*

*Les fonctions de l'architecture et des opérations au sein des établissements correctionnels, de même que les rapports qui les unissent, ont considérablement évolué depuis les origines de l'incarcération. Depuis toujours, l'architecture a commencé, facilité et parfois forcé l'évolution des opérations. L'adaptation judicieuse et rapide des opérations n'en demeure pas moins le fondement de l'adoption et de la perpétuation réussies du changement dans les établissements. L'architecture peut souligner la nécessité d'un changement et même faciliter son avènement, mais elle ne suffit pas à le réaliser et à le perpétuer. C'est à cette étape qu'interviennent les opérations.*

Cet article compare la fonction changeante de l'architecture carcérale et des opérations et les liens qui les unissent; il retrace cette fonction des origines de la prison en tant que construction distincte aux premières tentatives d'adoucissement du milieu carcéral, en s'attardant à la mise en oeuvre des programmes de réforme. En conclusion, il est question de l'étape de transition actuelle, qui est caractérisée par l'incidence accrue de l'architecture sur les opérations. L'avènement de l'établissement fermé Le recours à l'incarcération pour sanctionner les actes criminels date seulement de la fin du dix-huitième siècle. Du point de vue du droit pénal, la fonction des bâtiments se limitait à l'incarcération temporaire des criminels. Ceux-ci étaient enfermés provisoirement, jusqu'à ce qu'ils aient purgé le châtement imposé par le tribunal. Cette singulière fonction d'emprisonnement collectif généralisé pouvait être facilement fournie par tout bâtiment sûr et rendait donc inutile la construction de bâtiments spéciaux. Inversement, les « opérations » de l'époque - le châtement corporel public - étaient de la plus haute importance.

Vers 1780, les méthodes correctionnelles subissent une transformation radicale. Ayant reconnu que le châtement corporel est aussi odieux que le crime qu'il punit, l'État a renoncé à ce genre de sanction et a opté pour l'incarcération. La responsabilité du châtement passe de l'État à l'établissement, l'objet du châtement n'étant plus le corps, mais l'âme. Il résultera un système d'incarcération complexe, et l'établissement correctionnel fut le moyen retenu pour le mettre en application.

L'institutionnalisation était pratiquée à cette époque dans les cas de maladies mentales et physiques (hôpitaux), aux fins d'enseignement (écoles) et sur les lieux de travail (usines). L'institutionnalisation généralisée était mue par la nécessité de former des êtres travailleurs et soumis, une condition économique à l'aube de l'industrialisation.

Bien vite, la raison d'être de l'établissement correctionnel ne fut plus simplement d'enfermer, mais aussi d'assurer la sécurité, d'enrayer la corruption morale et d'assainir le milieu. Ces trois objectifs pouvaient pratiquement être atteints par la structure physique même : la sécurité, en aménageant des lignes de vision dégagées permettant d'assurer une surveillance constante; la prévention de la corruption et du

transfert des tendances criminelles, en séparant les prisonniers; la protection de la santé, en installant de nouveaux systèmes mécaniques de plomberie et de ventilation par exemple.

À ce dessein, le plan d'aménagement correctionnel de base prévoyait des cellules individuelles disposées de façon à permettre une surveillance constante et totale. La prison panoptique proposée par Jeremy Bentham en 1787, soit des cellules encerclant un mirador central, était considérée comme l'établissement idéal. Les blocs cellulaires en rayon ou en rectangle et, plus récemment, ceux en poteau de téléphone, sont autant de variantes. Lorsque le travail fut incorporé aux programmes correctionnels, le concept fut appliqué aux ateliers. La prison de Pentonville, construite en 1840, porte à l'extrême la surveillance et la séparation : en effet, elle comprend une chapelle pourvue de cloisons pour isoler les détenus.

Dès 1850, la prison est reconnue comme un type de bâtiment institutionnel à part entière. Cependant, tous les résultats visés n'avaient pas encore été obtenus. Bien que l'incarcération sûre et individuelle permettait de faire régner l'ordre au sein des établissements, elle négligeait l'enrichissement de la personne. Des mesures supplémentaires s'imposaient. On en vint donc à graduellement transformer la prison en outil de retour à une vie honnête, soit par l'introspection, la religion, le travail ou les études. La prison, en tant que construction admise, continua de se prêter à ces fins durant encore un siècle. C'est principalement en modifiant les opérations que l'on fit avancer la réforme.

L'architecture correctionnelle ne joua pour ainsi dire aucun rôle dans cette évolution, les travaux de construction se limitant à l'érection de bâtiments additionnels pour les programmes. C'est ainsi que les opérations en vinrent à primer sur le bâtiment. La normalisation du milieu carcéral C'est au cours des années 1960, alors que la normalisation des milieux correctionnels suscite un intérêt grandissant, que l'on entreprend de diluer et même d'éliminer les prisons en tant que type de constructions distinct. D'autres établissements comme les écoles, les hôpitaux, les lieux de travail et les coopératives de logement, poursuivaient plus ou moins activement des objectifs semblables. Même si les raisons à l'origine de la modification des opérations variaient selon le genre de bâtiment, tous étaient motivés par le désir de parer les lacunes reconnues des milieux institutionnels.

De par leur nature même, les établissements en général et les établissements correctionnels en particulier n'étaient pas à même de préparer les personnes à la vie en collectivité. L'isolement et le respect des normes institutionnelles éliminent d'office l'identité individuelle et la dignité, sacrifient la responsabilité individuelle à l'efficacité opérationnelle, s'opposent à la satisfaction des besoins personnels et créent une dichotomie « nous-eux » entre les personnes « en charge » et celles « prises en charge ». Les employés, au même titre que les détenus, furent les victimes de cette institutionnalisation.

Ces lacunes étant inhérentes au milieu carcéral, un changement fondamental de la nature du milieu s'imposait. Les premières tentatives de création d'un milieu correctionnel plus normal s'attachèrent à changer l'image des établissements. Le passage à l'aménagement en campus, avec ses bâtiments plus petits, à l'échelle résidentielle, offrait une image très différente de celle des établissements monolithiques et austères des décennies précédentes. L'emploi de matériaux, de touches de finition et de formes résidentiels cimentait ce changement embryonnaire. Les opérations subirent une évolution en conséquence: délaissant les mesures de contrôle statiques, on opta pour un modèle dynamique de gestion des établissements fondé sur une interaction constructive entre les détenus et le personnel. L'architecture

facilita l'instauration de ce modèle dynamique au moyen d'innovations comme les postes de contrôle ouverts, l'élimination des barrières, le contact étroit entre le personnel et les détenus, et l'aménagement d'espaces conçus spécifiquement pour faciliter les échanges.

Même si les nouveaux concepts d'architecture véhiculent une image et un contexte très différents de ceux des établissements correctionnels de la période précédente, des messages incomplets, divergents et parfois contradictoires persistent.

- Malgré le recours généralisé à l'aménagement en campus, bien souvent, les déplacements étaient inopportunément contraints par l'emploi excessif de clôtures, de barrières et d'autres enceintes. Cette situation sévit encore de nos jours.
- Le recours à des formes et à des matériaux résidentiels dans le but de normaliser le milieu correctionnel est souvent entravé par la nécessité d'assurer l'incarcération totale dans la cellule, la rangée, l'unité de logement ou le périmètre. Par ailleurs, cette nécessité limite aussi la mesure de responsabilité du détenu à l'égard de son comportement. Elle peut éventuellement diminuer le recours à la sécurité dynamique. Là où les contrôles statiques demeurent, les autorités sont moins portées à accroître les responsabilités des détenus, à les tenir responsables de leurs actions et à encourager l'interaction constructive comme principaux outils de gestion des établissements.
- Les efforts déployés pour introduire des éléments « plus normaux » dans les établissements à niveau de sécurité élevée s'achoppent souvent à la nécessité de prévoir des mesures d'intervention armée. Cette perpétuelle nécessité est un exemple probant de la volonté de plier un mode d'opération dépassé aux circonstances d'un milieu nouveau. L'architecture ne peut accommoder cette exigence éventuelle ou réelle en douceur; il ne reste alors qu'à aménager un réseau physique perfectionné se prêtant à l'utilisation efficace et à la protection de ces armes. Il faut séparer le personnel armé des détenus, prévoir des tunnels ou des galeries pour le transport et l'utilisation des armes en toute sécurité, réduire la distance entre les bâtiments et aménager des aires pour les détenus de façon qu'ils soient entièrement visibles à partir des postes armés et des galeries. En plus de limiter les possibilités architecturales, la prévision de mesures d'intervention armée influe considérablement sur les opérations et sur les impressions subconscientes du personnel et des détenus, et se trouve à renforcer la dichotomie « nous-eux ».
- Même si les postes de contrôle ouverts ont succédé aux postes fermés, le besoin d'observation totale à partir de ces emplacements demeure et il continue de dicter et de limiter la forme que pourrait prendre l'unité de logement. Le besoin de surveillance immédiate sur l'ensemble de l'unité élimine virtuellement toute interaction entre les détenus et le personnel. Toutes les activités entreprises dans l'unité pourraient être observées et dirigées à partir d'un emplacement unique. Dans un tel milieu, il était impossible de laisser aux détenus une mesure convenable d'intimité; il était donc également impossible de respecter la dignité personnelle des détenus et de rehausser leur sentiment d'estime et d'identité personnelles.
- Les postes de contrôle centralisés et télécommandés contrent l'approche décentralisée et interactive préconisée par les unités de contrôle ouvertes. Ainsi, en remplaçant les verrous manuels par des systèmes télécommandés dans le but de libérer le personnel pour qu'il passe davantage de temps avec les détenus, on élimine en fait une occasion propice à l'interaction.
- Même si les bureaux ont été aménagés dans les unités de logement pour maximiser les occasions

d'interaction entre les détenus et le personnel, ceux-ci ne s'y trouvent généralement pas en même temps, ce qui limite, voire élimine, toute possibilité d'interaction utile. Et même lorsque les détenus et le personnel sont dans l'unité au même moment, la proximité n'est pas gage de contacts.

- Lorsque divers espaces communs ont été aménagés, leur utilisation est souvent compromise ou restreinte par l'affectation du personnel et des ressources faite en fonction de normes désormais désuètes.

À la lumière de ces exemples, on constate que les modifications architecturales ont donné lieu à une image non institutionnelle des établissements correctionnels, mais qu'elles n'ont pas eu raison de toutes les contradictions. Cet écart entre l'image et la réalité découle de la tentation, en période de transition, de continuer à employer le mode d'opération antérieur ou de prévoir une capacité physique qui excède les nouveaux besoins opérationnels.

Avant de chercher à combler cet écart, il faut commencer par définir et mettre en application des exigences opérationnelles uniformes et exhaustives. Ces exigences doivent encourager la prise de responsabilités, faciliter les contacts et raviver le sentiment d'identité personnelle et la confiance en soi. Au lieu de décharger les détenus de toute responsabilité, comme on le fait communément dans les établissements, il faut encourager les détenus à assumer la responsabilité de leur bien-être et de celui des autres. Les contacts entre le personnel et les détenus doivent, dans la mesure du possible, se produire naturellement dans le courant de la vie quotidienne plutôt qu'en raison d'une approche structurée. Et pour que le milieu soit réellement sain, tous doivent être traités avec dignité et respect. Les opérations doivent être conçues de façon à accommoder les besoins de tous en offrant diverses occasions de socialisation et d'apprentissage qui ravivent le sentiment d'identité personnelle et réduisent les possibilités d'isolement ou d'anonymat si fréquentes dans les milieux carcéraux. Même si l'architecture peut, et doit, faciliter de tels changements fondamentaux, voire parfois les structurer ou les forcer, elle ne peut ni les réaliser ni les perpétuer, car c'est là la fonction des opérations.

Le Service correctionnel du Canada, par certains projets particuliers, se penche actuellement sur la structure architecturale qui sous-tend ce nouveau type d'opérations. En particulier, on envisage l'aménagement de cuisines pour permettre aux détenus de préparer leurs repas, l'élimination de la possibilité d'enfermer les détenus dans les chambres ou les unités de logement, la création d'unités de logement petites et autonomes (pour cinq à six détenus), l'abandon de la surveillance immédiate soutenue au sein des unités de logement, la délégation du contrôle sur le milieu et l'aménagement d'espaces mi-communs. De plus, l'aménagement d'aires communes encouragera la participation de la collectivité.

L'architecture peut créer un milieu qui se prête à l'atteinte de ces valeurs humaines fondamentales et de ces objectifs, mais le succès dépend des opérations. Si la mise en oeuvre de mesures opérationnelles convenables et uniformes s'avère impossible, la disposition physique des lieux (l'architecture) ne conviendra forcément pas, et l'avènement d'un milieu correctionnel intégré sera retardé. L'avenir - la réinsertion sociale Les efforts déployés pour passer des établissements fermés à des milieux correctionnels qui imitent la vie en collectivité ne constituent qu'une étape transitoire qui vise à faciliter la réinsertion sociale des détenus en supprimant les effets négatifs généralement associés aux milieux carcéraux. Par ailleurs, cette nouvelle idéologie pourrait permettre également de changer la perception

des détenus, du personnel et du public afin que les établissements correctionnels soient considérés comme un élément normal et productif de la collectivité. Lorsque le milieu normalisé sera devenu la norme correctionnelle, l'architecture et les opérations pourront se consacrer à l'atteinte des objectifs plus vastes que constituent la réinsertion sociale et l'acceptation au sein de la collectivité. Voilà le défi que l'avenir lance aux architectes et aux administrateurs d'établissements correctionnels.

Une fois de plus, on peut faire un parallèle entre ce qui se passe dans les milieux correctionnels et les projets entrepris dans d'autres domaines : les hôpitaux ont de plus en plus recours aux soins spécialisés et aux soins infirmiers à domicile, les études se font de plus en plus fréquemment par correspondance et au foyer, le domicile fait de plus en plus office de lieu de travail principal, grâce à l'accessibilité accrue des installations, les personnes ayant des déficiences jouissent maintenant de plus d'autonomie et il existe aujourd'hui des logements autonomes pour les personnes âgées. C'est grâce à une prise de conscience sociale et à la compréhension du lien réciproque entre ces fonctions et le bien-être de la collectivité qu'il a été possible de s'aventurer dans ces voies. Parallèlement, l'incertitude qui plane quant à la capacité financière de l'État de continuer à assurer le niveau de services actuel constitue l'ultime catalyseur du changement.

Puisque le milieu carcéral s'attache actuellement à atténuer l'importance de l'incarcération dans la stratégie correctionnelle, la nécessité d'établir un type de bâtiment correctionnel précis se trouve réduite du même coup. Le non-recours à l'incarcération semble d'autant plus souhaitable que l'on a pris conscience des lacunes inhérentes à l'incarcération et des avantages que la collectivité tirera de sa participation à la réinsertion éventuelle des détenus. De plus, les compressions budgétaires, l'augmentation des coûts de fonctionnement et de construction ainsi que des progrès techniques récents, comme l'amélioration des méthodes de surveillance se prêtent à un renversement de l'idéologie correctionnelle.

Ainsi, on envisage l'élimination des mesures correctionnelles quotidiennes dans la vie d'une personne; les mesures correctionnelles prendraient alors la forme d'un traitement et d'une formation (au lieu d'un logement 24 heures par jour) visant à rectifier les aspects de la personnalité qui contribuent à la criminalité. De telles mesures d'intervention sélective éliminerait le besoin d'aménager des établissements centralisés pour loger les détenus. Les programmes se dérouleraient à un endroit central, mais le délinquant consacrerait le reste de la journée à contribuer à son milieu normal.

Un centre de ressources communautaires constituerait la principale représentation physique de ce modèle. Idéalement, ce centre ferait partie d'un centre de ressources communautaires plus vaste où, en plus de venir en aide aux détenus aux diverses étapes de leur réadaptation, on veillerait également à satisfaire d'autres besoins qui relèveront du bien-être social. Dans la plupart des cas, les bâtiments existants pourraient être utilisés à ces fins. En éliminant la distinction de lieu, on améliore les chances de réinsertion et d'acceptation au sein de la collectivité des détenus.

Un tel changement ne vient pas sans défis : plus on vise haut, plus les risques sont élevés et plus il est difficile d'atteindre son objectif. Des pressions considérables seront exercées pour confondre l'image et la réalité. Inévitablement, certains exigeront la création de milieux reconnaissables qui sépareront le milieu carcéral et la collectivité; le dédoublement de services et d'installations au nom de l'efficacité ou de

l'acceptation locale; la perpétuation de modèles d'exploitation et d'aménagement antérieurs et plus familiers; le fusionnement des installations en vue d'améliorer l'efficacité et de réduire les dépenses; et la résolution des problèmes initiaux par le recours aux mesures correctionnelles existantes.

La réinsertion sociale de tous les détenus ne sera jamais terminée. En fait, le succès exigera la préservation de l'établissement fermé pour placer les éléments perturbateurs ou les détenus qui ne retireront aucun avantage immédiat du nouveau régime. Conclusion Parce qu'elle est au point de départ du changement, l'architecture devient le catalyseur des critiques soulevées par la nouvelle orientation philosophique. Tout au long de l'histoire des services correctionnels, il a toujours été plus facile de critiquer l'architecture que de remettre en cause les méthodes opérationnelles. Lorsqu'un établissement correctionnel est conçu et construit en fonction d'une nouvelle philosophie, l'aménagement des lieux peut révéler que les méthodes opérationnelles sont désormais désuètes. La possibilité de discuter de l'architecture et de la critiquer rationnellement fait des constructions un moyen d'expérimentation qui appuie la formulation de nouvelles idées. Puisque le succès de la réinsertion sociale dépendra en grande partie des méthodes correctionnelles perpétuées, le rôle traditionnel de l'architecture qui cherche à répondre aux critiques initiales devra dorénavant être joué par les opérations. Pour ce faire, les administrateurs correctionnels devront adopter une approche solide, soutenue et holistique pour relever les défis sans avoir recours à des solutions physiques. Par conséquent, la tendance actuelle à la normalisation de l'architecture des établissements correctionnels devrait être considérée comme une période de transition qui prépare les administrateurs correctionnels et les met au défi d'élaborer de nouvelles méthodes pour atteindre l'objectif ultime de la réinsertion sociale.

L'idéologie et la réalité dans le domaine des services correctionnels continueront de refléter les changements qui se produisent dans d'autres domaines publics et donc de faire état d'un lien naturel avec la société. L'incarcération a été instituée par un état qui cherchait une alternative aux châtiments de l'époque (le châtiment corporel); l'estompage escompté de l'établissement correctionnel sera attribuable à une reconnaissance de la place que les services correctionnels devraient occuper au sein de la collectivité.